

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT (CGF) DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE SAINT ROCH  
18 RUE DE DOMPIERRE – 17000 LA ROCHELLE

Les présentes conditions sont disponibles dans notre établissement, où elles peuvent être imprimées sur simple demande.

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

Dernière mise à jour : 20/01/2022

### MENTIONS OBLIGATOIRES

#### APPELLATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS ET ESPÈCES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITÉES

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie avec service d'urgence 24/24 » conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires. Cela correspond à un cahier des charges précis tant sur l'équipement (Scanner, échographie, coelioscopie, arthroscopie, analyseurs sanguins) que sur l'équipe médicale (accueil des urgences, suivi des patients hospitalisés 24/24 et 7j/7 par un vétérinaire diplômé).

La clinique est située au 18 rue de Dompierre 17000 La Rochelle, un standard téléphonique est ouvert de 8h à 19h ( le samedi de 8h à 18h) au 0546271602. Elle prend en charge les Chiens, Chats et Nouveaux Animaux de Compagnie (Furet, Lapin, rongeurs, Oiseaux, Reptiles). Les espèces venimeuses ne sont pas prises en charge au sein de la clinique Saint Roch. Pour nous contacter, appeler le 05.46.27.16.02 (+335.46.27.16.02 depuis l'étranger).

#### HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 19h et les samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. En dehors de ces horaires, un vétérinaire diplômé est présent en permanence à la clinique et assure le suivi des patients hospitalisés. Il reçoit également les urgences concernant les chiens, chats et NAC, de préférence après appel téléphonique.

#### PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

- Unité Chirurgie  
Dr Thomas Cezard, Docteur Vétérinaire  
Dr Patrice Migraine, Docteur Vétérinaire  
Dr Eric Mounet, Docteur Vétérinaire  
Dr Delphine Tuillière, Docteur Vétérinaire
- Unité Imagerie  
Dr Francois Ecarlat, Docteur Vétérinaire

Dr Nicolas Girard, Docteur Vétérinaire

- Unité Dermatologie  
Dr Patrice Migraine, Docteur Vétérinaire
- Unité Médecine  
Dr Aurélie Bachot, Docteur Vétérinaire  
Dr Sophie Brechard, Docteur Vétérinaire  
Dr Stéphanie Genin, Docteur Vétérinaire  
Dr Claire Meunier, Docteur Vétérinaire  
Dr Eric Mounet, Docteur Vétérinaire  
Dr Delphine Tuillière, Docteur Vétérinaire
- Unité Nac  
Dr Laureline Belluau, Docteur Vétérinaire
- Unité Ophtalmologie  
Dr Julien Charron, Docteur Vétérinaire  
Dr Guillaume-Pierre Mias, Docteur Vétérinaire
- Unité urgences  
Dr Emmanuelle Blaud  
Dr Marie Buysse  
Dr Johanne Chickly

Personnel non vétérinaire :

Beraud Sylvie, ASV  
Chevillon Léa, ASV  
Crestey Elodie, ASV  
Destrez Emmanuelle, ASV  
Discontigny Marie-Morgane  
Gallet Anais, ASV  
Guigné Marie, ASV  
Henriques Camille, ASV  
Kalou Clairanne, ASV  
Kasprzycki Nathaniel, ASV  
Lachot Marion, ASV  
Lacellerie Stéphanie, ASV  
Leguern Lauriane, ASV  
Loriou Isabelle, ASV  
Madec Lucie, ASV  
Magere Julien, ASV  
Mathurin Annie, ASV  
Pequin Pauline, ASV  
Sarpedon Mathile, ASV  
Sibileau Estelle, ASV

Ainsi que le personnel de remplacement éventuel (congrés, maladie,..) dont la liste est disponible dans nos locaux.

---

## PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE LA CLINIQUE

- Consultations de médecine, chirurgie, neurologie, ophtalmologie, dermatologie et comportement.

- Chirurgie des tissus mous, chirurgie osseuse et articulaire, neuro-chirurgie, chirurgie thoracique, cœlioscopie
- chirurgie oculaire, chirurgie endoculaire, chirurgie de la cataracte et du glaucome. Chirurgie des annexes (paupières, membranes nictitante). Chirurgie orbitaire et lacrymale.
- Analyses de laboratoire : hématologie, biochimie, endocrinologie, coagulation, dépistage de maladie infectieuses, analyse d'urines, liquides d'épanchement et liquide céphalo-rachidien, cytologie.
- Anesthésie générale gazeuse isoflurane, intubation, monitoring anesthésique (saturation, capnographie, ECG et/ou détecteur d'apnée).
- Endoscopie digestive (voie haute et basse), respiratoire, urinaire. Rhinoscopie, vidéo-otoscopie.
- Ponction de moelle osseuse, ponction du liquide céphalo-rachidien, ponction des épanchements (péricardiques, abdominaux, thoraciques et articulaires).
- Mise en place de cathéter intraveineux, drain thoracique, sonde oesophagienne,..
- Transfusion, réanimation cardio-vasculaire, mesure de pression artérielle.
- Imagerie médicale : scanner, échographie (abdominale, articulaire, tendineuse, cardiaque oculaire), radiographie.
- Délivrance de médicaments sur ordonnance, conformément à la législation en vigueur.
- Vente de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques pour chiens, chats et NAC.

---

## SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

Les animaux hospitalisés sont pris en charge par une équipe de vétérinaire et d'ASV dédiés à leur soins et surveillance la journée et par un vétérinaire diplômé la nuit et les jours fériés. Les locaux d'hospitalisation incluent un espace dédié par espèces (chatterie, chenil, pièce NAC, pièce dédiée aux contagieux). Les visites aux animaux hospitalisés ne sont possibles que sous réserve de l'acceptation par l'équipe médicale, sur rendez-vous et aux heures définies (consultables en salle d'attente ou sur demande à l'équipe soignante). Ces visites ne doivent pas dépasser 20 minutes. Vous pouvez contacter le standard téléphonique pour avoir des nouvelles de votre animal en fin de matinée et milieu d'après-midi. Nous vous contacterons rapidement en cas d'urgence.

---

## PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

La clinique Saint Roch assure la permanence et la continuité des soins de tous ses patients, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 grâce à son équipe de vétérinaires urgentistes.

---

## ESPÈCES TRAITÉES

La clinique Saint Roch prend en charge les Chiens, Chats et Nouveaux Animaux de Compagnie (Furet, Lapin, rongeurs, Oiseaux, Reptiles, Amphibiens, Poissons). Les espèces venimeuses ne sont pas prises en charge au sein de la clinique Saint Roch.

Les équidés et autres gros animaux ne peuvent être pris en charge à la Clinique Saint Roch. Vous pouvez consulter le site de l'ordre vétérinaire [www.veterinaire.fr](http://www.veterinaire.fr) dans la rubrique « trouver un vétérinaire » pour identifier le vétérinaire le plus proche de vous susceptible de recevoir les gros animaux.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX

Les chiens doivent être tenus en laisse par une personne majeure au sein des locaux, ainsi que sur le parking de la Clinique Saint Roch.

Les chats doivent être amenés à la Clinique Saint Roch dans une boîte de transport adaptée et correctement fermée.

Les NAC doivent être transportés dans des boîtes de transport ou cage de taille adaptée.

Les chiens et chats dits brachycéphales sont très sensibles à la chaleur. Les petits mammifères et les oiseaux sont sensibles aux fortes chaleurs comme au grand froid. Maintenez une température constante et tempérée dans l'habitacle de la voiture et limitez le courant d'air. En hiver, une bouillote ou en été une climatisation ou des pains de glaces peuvent être nécessaires.

Les reptiles sont transportés dans un environnement chaud dont la température correspond à leur milieu de vie. Les tortues aquatiques sont transportées à sec. Pour les poissons ou amphibiens le transport se fait en milieu aquatique et un échantillon d'eau de l'aquarium est amené séparément.

---

#### ADMISSION DES ANIMAUX VISÉS PAR LA LÉGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens visés par la législation des chiens dangereux ou ayant fait l'objet d'une visite chien mordeur doivent être présentés muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

---

#### ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS.

A défaut de connaître le détenteur de l'animal, et en dehors de la nécessité de soulager la souffrance animale, la clinique Saint Roch orientera les tierces personnes vers la mairie de la commune sur laquelle l'animal a été trouvé, qui reste seule responsable des animaux en divagation.

La clinique Saint Roch ne peut assurer un rôle de fourrière animalière. Cela met en danger ses patients notamment au vu du risque infectieux.

---

#### CONTRAT DE SOINS

Un devis est réalisé avant toute procédure. La signature du contrat de soins et le versement d'un acompte pourra être demandé avant la réalisation d'actes non urgents sur nos patients. Le prix de l'intervention et de l'hospitalisation constitue toujours une évaluation approximative. Des actes non prévisibles et toujours justifiés par l'état de santé de l'animal pourront augmenter ou diminuer ce devis. Le paiement doit être réalisé à la sortie de l'animal de la Clinique Saint Roch. La Clinique pourra s'opposer à la sortie de l'animal, tant que l'intégralité des factures ne sera pas réglée.

Le propriétaire est informé clairement de la nature du traitement envisagé, des alternatives à ce traitement et des risques et complications reconnus d'un tel traitement. Aucune garantie ne peut être donnée quant au résultat du traitement. Tout acte médical ou chirurgical, même réalisé dans les meilleures conditions de compétence et de sécurité conformes aux connaissances actuelles de la science, comporte un risque de complications pouvant entraîner le décès du patient.

---

#### RISQUE THÉRAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHÉSIQUE, RISQUE LIÉ À LA CONTENTION, CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU CLIENT

Le propriétaire est informé clairement de la nature du traitement envisagé, des alternatives à ce traitement et des risques et complications reconnus d'un tel traitement. Aucune garantie ne peut être donnée quant au résultat du traitement. Tout acte médical ou chirurgical, même réalisé dans les meilleures conditions de compétence et de sécurité conformes aux connaissances actuelles de la science, comporte un risque de complications pouvant entraîner le décès du patient.

Parmi les risques de complications pouvant survenir lors de la chirurgie ou les semaines suivantes, sans que cette liste soit exhaustive, les risques les plus courants sont :

Complications liées à l'hospitalisation (ou aux soins pré et post opératoire) : contagion, affections nosocomiales

Complications liées à l'anesthésie : mortalité, arrêt cardio-respiratoire, insuffisance rénale... Ces risques sont majorés lors de chirurgie d'urgence, pour les animaux en surpoids, âgés ou très jeunes ainsi que pour les femelles gestantes.

Complications liées à la chirurgie : hémorragie, infection, douleur, problèmes neurologiques, dommages iatrogéniques.

---

## DÉCÈS DE L'ANIMAL

En cas de décès, le devenir du corps de votre animal est discuté avec le vétérinaire. La Clinique Saint Roch travaille avec la société Esthima située Z.A. Les Trussots – 85570 l'Hermenault. Les animaux peuvent être incinérés individuellement à la demande du propriétaire. Il est également possible d'assister à la crémation sur rendez-vous (tarifs disponibles sur demande).

Si vous souhaitez reprendre le corps de votre animal afin de l'enterrer à votre domicile ou dans un cimetière animalier, la demande doit être effectuée rapidement et le corps doit être repris dans les premières 24h suivant le décès. Il ne nous est pas possible de conserver le corps au-delà de ce délai. Une crémation collective sera systématiquement réalisée aux frais des propriétaires si La clinique Saint Roch n'est pas tenu informée.

Votre animal ne peut être enterré dans votre jardin ou un terrain vous appartenant, que s'il n'excède pas 40Kg. Le terrain doit permettre d'enterrer le corps à plus de 35 mètres des habitations et point d'eau ( puits, sources ouvrages de captages ou d'adduction des eaux d'alimentation). Le corps peut être placé dans un linge en coton ou une boîte en bois ou en carton et disposé à au moins 1 mètre de profondeur. Il ne faut pas utiliser de matières plastiques. Il est couvert de chaux vive puis de terre.

Plusieurs cimetières animaliers sont recensés en Région Nouvelle aquitaine :

A Saint Georges des Coteaux, Niort, ...

---

## CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes les plus courants sont affichés en salle d'attente. Le montant à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés ou utilisés en hospitalisation. Une facture détaillée est émise conformément à la législation.

Un devis est tenu à votre disposition avant toute procédure. La signature du contrat de soins et le versement d'un acompte pourra être demandé avant la réalisation d'actes non urgents sur nos patients. Le prix de l'intervention et de l'hospitalisation constitue toujours une évaluation approximative. Des actes non prévisibles et toujours justifiés par l'état de santé de l'animal pourront augmenter ou diminuer ce devis. Le paiement doit être réalisé à la sortie de l'animal de la Clinique Saint Roch. La Clinique pourra s'opposer à la sortie de l'animal, tant que l'intégralité des factures ne sera pas réglée.

Le tarif des actes (soins, traitements administrés, analyses et chirurgies) réalisés la nuit, les dimanches et jours fériés est majoré de 20 %.

Le propriétaire s'informe régulièrement, notamment en cas d'hospitalisation prolongée, de l'état de son animal et du montant des honoraires actualisés qui pourront lui être demandés, soit sous forme de provision, soit lors de la sortie du patient. A défaut, il est considéré comme ayant donné son accord pour la suite des soins et pour les frais et honoraires correspondants.

---

## MODALITES DE REGLEMENT

Les factures devront être réglées sur présentation, au comptant et soldées au départ ou décès du patient.

Les règlements sont possibles par espèces (euros) et carte bancaire. Certaines factures peuvent être réglées par virement après accord de notre comptable.

Un paiement en plusieurs fois est également possible, selon certaines conditions, à l'aide de notre terminal bancaire. Pour cela, veuillez informer nos équipes en amont de la procédure afin que le dossier puisse être constitué (remise d'une pièce d'identité, d'un RIB et d'une carte bancaire). Les conditions de la mise en place de ce type de règlement sont disponibles sur simple demande à l'accueil.

---

## LITIGES

En cas de litiges, La Clinique Saint Roch dépend du Conseil Régional de l'Ordre de Nouvelle Aquitaine. Les locaux sont situés 40 rue de Belfort, 33000 Bordeaux. Le CRO Nouvelle Aquitaine peut également être contacté par téléphone au 05.56.24.56.93 ou par mail à [cro.nouvelle-aquitaine@veterinaire.fr](mailto:cro.nouvelle-aquitaine@veterinaire.fr)

---

## RCP

Les assurances La Médicale situés 1 rue Alphonse de Saintonge 17000 La Rochelle sont en charge de notre contrat d'assurance en responsabilité civile professionnelle.

---

## LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et à la réglementation RGPD du 25 mai 2018, le propriétaire de l'animal présenté à la Clinique Saint Roch dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Drs Charron et Girard exerçant au sein de la Clinique Saint Roch. Pour rectifier des données, contacter [cliniquesaintroch@free.fr](mailto:cliniquesaintroch@free.fr)

Les données concernant le propriétaire et son animal sont conservées durant 20 ans. Cette durée est adossée sur la nécessité de conserver un dossier médical facilement accessible en cas d'urgence durant toute la vie du patient. Chez les Perroquets et Tortues qui peuvent vivre bien au-delà, le dossier sera supprimé de la base de données après une durée de 20 ans sans que la Clinique Saint Roch n'ait été consultée.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.